

Le 15 octobre 2020

PAR COURRIEL

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques et chef de la
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0338

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 14 septembre 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... le nombre de plaintes déposées contre un membre du personnel de l'organisation, incluant les titulaires d'emploi supérieur ou les membres du cabinet, pour des gestes, des propos ou encore du harcèlement sexuel en 2018, 2019 et 2020, ventilé par année ;

- Veuillez nous indiquer la fonction occupée par la personne visée par la plainte ainsi que le suivi accordé à la plainte. »

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'il y a eu une plainte de harcèlement sexuel déposée contre le personnel d'Hydro-Québec en 2018 et une autre en 2019 et aucune en 2020 à ce jour. La plainte de 2018 visait un monteur, alors que celle de 2019 visait un agent principal Réseau. Ces deux plaintes de harcèlement se sont avérées être non fondées, et par conséquent, elles n'ont fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire à cet effet.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.